

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du quinze octobre deux mille vingt et un avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEBAULT Mélanie	P	LECÈNE Yoann	R
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	R
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	R
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALLOT Véronique	P	DUMONT Alison	R
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	R	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	P	FOUQUET Gaëtan	E
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
DUBOIS Catherine	SALLOT Véronique	Ensemble de la séance
DUMONT Alison	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
LERAY Christine	POMMEREUL Edith	Ensemble de la séance
LECÈNE Yoann	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
BOIROUX Céline	MALLE Thierry	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant Hamel a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le point n°7 : ligne directrice des carrières est retiré de l'ordre du jour (en attente de compléments).

- 1) Choix prestataire travaux, rénovation bourg de La Selle en Coglès (tranche 1)

Synthèse des offres techniques

Monsieur le Maire rappelle la consultation publique liée à la réalisation des travaux de rénovation et mise en sécurité du bourg de La Selle en Coglès (Rue des Forges). Il précise que cette consultation s'est terminée le 14 octobre 2021 à 16h00 et que 4 entreprises ont fait une proposition. Il présente les résultats de l'analyse des prix et de la valeur technique des offres et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

ANALYSE DES PRIX :

SOUSSIONNAIRES	Montant de l'offre en € HT	Observations générales sur le prix	NOTE SUR 40
BARTHELEMY	306 490,00 €	<ul style="list-style-type: none">- Offre globale -15% / estimation- Offre cohérente sur les parties terrassement et voirie mais basse sur l'assainissement (En attente retour OUV6)- Prix entreprise Assainissement EP: 85 000,00 € HT- Prix moyen assainissement EP (en éliminant le prix le + haut et le prix le + bas): 125 702,75 € HT	40,00
LEHAGRE TP	391 418,25 €	<ul style="list-style-type: none">- Offre globale +8,55% / estimation- Offre cohérente dans son ensemble mais les quelques prix haut en assainissement ne permettent pas à l'offre de l'entreprise d'être dans l'enveloppe estimative.- Les points faible de l'entreprise en voirie sont en partie ciblés:<ul style="list-style-type: none">- la fourniture et mise en œuvre des matériaux GNT,- le béton désactivé- les matériaux granits- L'offre assainissement est globalement + élevée mais 4 prix ressortent:<ul style="list-style-type: none">- Prix n°3.1.4.1: Plus-value BRH 10 700,00 €HT soit environ +6 000,00 €HT (prix moyen)- Prix n°3.1.4.2: Plus valus sur profondeur 10 800,00 €HT soit environ +9 000,00 €HT (prix moyen)- Prix n°3.3.1.1.1: Branchement dans regard 1 800,00 €HT soit environ +1 300,00€HT (prix moyen)- Prix n°3.3.1.2.1: Branchement sur canalisation béton 12 600,00 €HT soit environ +8 500,00 €HT (prix moyen)	31,32
LEMEE TP	320 448,25 €	<ul style="list-style-type: none">- Offre globale -11,1% / estimation- Offre cohérente sur les parties voirie et assainissement mais basse sur le terrassement (En attente retour OUV6)- Prix entreprise terrassement : 22 8440,00 € HT- Prix moyen terrassement (en éliminant le prix le + haut et le prix le + bas): 36 877,00 € HT	38,26
STPO	464 181,15 €	<ul style="list-style-type: none">- Offre globale +28,73% / estimation- Offre anormalement haute sur tous les travaux (Terrassement, voirie, assainissement)	26,41

Analyse technique entreprise BARTHELEMY :

CRITERE		BARTHELEMY
Qualité du planning	Observation	- Réalisation des travaux sous route barrée - Délai global : 11 semaines de travaux + 4 semaines de préparation - Le planning proposé est cohérent, il intègre les rendements, les délais de commandes et les principaux contrôles à effectuer. - Les différentes équipes sont constituées en moyenne de 3 ouvriers.
	Appréciation	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur
	Note sur 40	40
Qualité des contrôles internes qualifiant chaque ouvrage	Observation	- Bonne description des différents contrôles. - Les contrôles internes ne sont pas suivi d'une fiche de contrôle - Rédaction d'un rapport pour les contrôles externes
	Appréciation	Offre satisfaisante mais répondant de façon partielle à certaines attentes mineures du pouvoir adjudicateur
	Note sur 10	7,5
Qualité des moyens humains affectés à l'exécution des travaux	Observation	Pas de remarque sur l'effectif de l'entreprise.
	Appréciation	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur
	Note sur 5	5
Qualité du traitement et de la valorisation des déchets	Observation	L'entreprise prévoit de réintégrer les matériaux hydrocarbonés (rabotage) dans la fabrication des enrobés ainsi que le réemploi des matériaux "de bonne qualité" en remblai pour la réalisation des voiries
	Appréciation	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur
	Note sur 5	5
NOTE TOTALE VALEUR TECHNIQUE/60		57,5

Analyse technique entreprise LEHAGRE

CRITERE		LEHAGRE TP
Qualité du planning	Observation	- Délai global : 15 semaines de travaux + 4 semaines de préparation - Le planning proposé n'est pas assez détaillé, il manque les délais de commande, les rendements, etc... Il n'y a pas de distinction entre les travaux sur trottoirs et sur la voirie
	Appréciation	Offre moyennement satisfaisante répondant de façon globalement partielle aux attentes du pouvoir adjudicateur
	Note sur 40	20
Qualité des contrôles internes qualifiant chaque ouvrage	Observation	Les contrôles internes ne sont pas clairement définis, absence de rapport écrit, etc... et les contrôles externes ne sont pas automatique.
	Appréciation	Offre peu satisfaisante présentant des lacunes importantes par rapport aux attentes du pouvoir adjudicateur
	Note sur 10	2,5
Qualité des moyens humains affectés à	Observation	Pas de remarque
	Appréciation	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur

l'exécution des travaux	<i>Note sur 5</i>		5
Qualité du traitement et de la valorisation des déchets	<i>Observation</i>	Le réemploi des matériaux hydrocarbonés et granulaires pas envisagé	
	<i>Appréciation</i>	Offre moyennement satisfaisante répondant de façon globalement partielle aux attentes du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 5</i>		2,5
NOTE TOTALE VALEUR TECHNIQUE/60		30	

Analyse technique entreprise LEMEE TP

CRITERE		LEMEE TP	
Qualité du planning	<i>Observation</i>	- Délai global : 11 semaines de travaux + 4 semaines de préparation - Planning détaillé - Les rendements sont trop généralisés - Moyens humains et matériels sont décrit dans les modes opératoires	
	<i>Appréciation</i>	Offre satisfaisante mais répondant de façon partielle à certaines attentes mineures du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 40</i>		30
Qualité des contrôles internes qualifiant chaque ouvrage	<i>Observation</i>	Réalisation de PV pour les réceptions et/ou fiches de contrôles à remplir	
	<i>Appréciation</i>	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 10</i>		10
Qualité des moyens humains affectés à l'exécution des travaux	<i>Observation</i>	Pas de remarques	
	<i>Appréciation</i>	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 5</i>		5
Qualité du traitement et de la valorisation des déchets	<i>Observation</i>	Pas de remarques	
	<i>Appréciation</i>	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 5</i>		5
NOTE TOTALE VALEUR TECHNIQUE/60		50	

Analyse technique entreprise STPO

CRITERE		STPO	
Qualité du planning	<i>Observation</i>	- Délai global : 16 semaines de travaux + 4 semaines de préparation - Il manque les dates des commandes et livraison des matériaux, les rendements et les contrôles de qualités. - Les travaux sous trottoir et voirie ne sont pas dissociés	
	<i>Appréciation</i>	Offre moyennement satisfaisante répondant de façon globalement partielle aux attentes du pouvoir adjudicateur	
	<i>Note sur 40</i>		20
	<i>Observation</i>	Descriptif sommaire des contrôles dans les procédés d'exécution, absence de fiche de contrôle pour assurer le suivi.	

Qualité des contrôles internes qualifiant chaque ouvrage	<i>Appréciation</i>	Offre satisfaisante mais répondant de façon partielle à certaines attentes mineures du pouvoir adjudicateur
	<i>Note sur 10</i>	7,5
Qualité des moyens humains affectés à l'exécution des travaux	<i>Observation</i>	Pas de remarques
	<i>Appréciation</i>	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur
	<i>Note sur 5</i>	5
Qualité du traitement et de la valorisation des déchets	<i>Observation</i>	Pas de remarques
	<i>Appréciation</i>	Offre très satisfaisante et répondant en tout point aux attentes du pouvoir adjudicateur
	<i>Note sur 5</i>	5
NOTE TOTALE VALEUR TECHNIQUE/60		37,5

Classement des entreprises soumissionnaires :

SOUSSIONNAIRES	VALEUR TECHNIQUE NOTE TOTALE SUR 50	PRIX	NOTE TOTALE SUR 100	CLASSEMENT
BARTHELEMY	57,50	40,00	97,50	1
LEHAGRE TP	30,00	31,32	61,32	4
LEMEE TP	50,00	38,26	88,26	2
STPO	37,50	26,41	63,91	3

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retiennent l'offre de l'entreprise **BARTHELEMY** pour un montant HT de 306490,00 € HT.
 - Autorisent M. le Maire ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision et au démarrage des travaux.
 - Sollicitent les financements DETR, DSIL et FST pour cette opération.
- **2) Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour l'extension et la réhabilitation de l'école publique « Victor Hugo »**

Monsieur le Maire, présente les documents suivants :

- Notices
- Tableau de surface,
- Rapports d'études STD, RT2012, E+C, et RTex,
- Etude de faisabilité énergétique,
- Estimation
- Plans (situation, masse, coupe...)
-

Il présente l'estimation du projet :

Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux (€uros HT)

RAPPEL de l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux validé à l'ESQ

Date valeur : mars-21

Enveloppe : 1 704 000,00

n°	Lot	PSE	Total lot	PSE	Remarques
1	Déconstruction // désamiantage		40 000,00		
2	Terrassement // VRD		282 000,00		
3	Gros-CŒuvre		281 500,00		
	Nettoyage COVID 19			15 000,00	Pour 15 mois de chantier
4	Charpente // bardage bois		320 000,00		
5	Couverture // bardage		114 000,00		
6	Serrurerie		77 500,00		
7	Menuiseries extérieures		116 000,00		
8	Menuiseries intérieures // agencement		95 000,00		
9	Cloisons sèches // doublage // isolation		116 000,00		
10	Faux-plafonds		33 000,00		
11	Revêtement de sol // chape		110 000,00		
12	Peinture // nettoyage		40 000,00		
13	Chauffage // Ventilation // Plomberie sanitaire		155 500,00		
	Supervision GTB			11 500,00	
14	Electricité CFO/CFA		114 500,00		Compris éclairage parking
15	Photovoltaïque		33 000,00		Compris adapt. couverture

Total : 1 928 000,00 26 500,00

Explication de l'évolution de l'enveloppe financière

Demande MOA : extension de la salle de motricité de 28m²
60 000,00

Demande MOA : bloc sanitaires extérieur de 11m²
20 000,00

Désamiantage sur DTA
12 000,00

Raccordement réseaux EU EP (en sol courant)
67 000,00

Photovoltaïque
33 000,00

Demande MOA local rangement en rez-de-jardin de 15m²
8 000,00

Proposition : sortie de secours salle de motricité => autonomie de fonctionnement
24 000,00

Sous-total : **224 000,00**

Total APD : **1 928 000,00**

Estimation sous réserve

Incidences suite résultats de l'étude géotechnique Relevé des réseaux existants

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer :

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident l'Avant-Projet Définitif du projet d'extension et de réhabilitation de l'école publique Victor Hugo arrêté à la somme de 1 928 000 € HT.
- Autorisent M. le Maire à poursuivre le projet d'extension de l'école.
- **3) Approbation du RPOQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du Syndicat des Eaux**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable ainsi que la fiche Inf'Eau qui synthétise les données du rapport.

Il précise que ce rapport présente les données essentielles de la distribution de l'eau potable par le Syndicat des Eaux du Pays du Coglais. Ce syndicat approvisionne 17500 habitants consommant en moyenne 98 l/jours. En 2020, la qualité de l'eau distribuée a toujours été conforme aux normes tant sur le plan des paramètres microbiologiques, des éléments indésirables et des pesticides. Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Ainsi un abonné consommant 120 m³ payera en 2021 entre 348,15 € et 358,28 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2021, TTC), avec une variation par rapport à 2020 de 0,00%.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.
- **4) Sollicitation subvention FST (Département), rénovation et mise en sécurité des bourgs de Coglès et La Selle en Coglès**

Monsieur le Maire présente le plan de financement après consultation des entreprises de l'aménagement des bourgs de Coglès et La Selle en Coglès. Il rappelle que ce projet de rénovation des bourgs de la commune nouvelle comporte deux réalisations : l'une sur l'aménagement du bourg de Coglès (2^o tranche) et de La Selle en Coglès (1^{ère} tranche, rue des Forges) et que la sollicitation des financements de l'état porte sur la totalité de ces deux aménagements sécuritaires. Il précise que la demande FST porte également sur ces deux opérations.

DEPENSES (HT)	Coglès	La Selle en Coglès	RECETTES	Montants HT
TERRASSEMENT TOTAL HT	35 135,00	39 950,00	FST (sollicité)	61 415,55 (10%)
STRUCTURE ET REVETEMENT DEFINITIF TOTAL HT	186 770,00	166 852,50	DETR (accordée)	90 000,00 (14,65%)
ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES TOTAL HT	64 455,00	85 000,00	DSIL (accordée)	115 828,21 (18.86 %)
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES TOTAL HT	7 850,00	5 825,00	Amendes de Police (accordée)	10 000,00 (1.62 %)

CLAUSES FINANCIERES PARTICULIERES INVESTIGATION RESEAUX ENTERRES	2 100,00	5 250,00	Autofinancement commune	336 911,74 (54,85%)
ECLAIRAGE PUBLIC	9 730,50	0,00		
ESPACES VERTS TOTAL HT	1 625,00	3 612,50		
TOTAL par commune HT	307 665,50	306 490,00		
Total global	614 155,50			

Le conseil municipal,

- **Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**
 - **Vu le plan de financement présenté,**
 - **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
 - **Article premier : Approuve le plan de financement sus-visé,**
 - **Article deux : Sollicite le FST du Département pour le financement de cette opération portant sur la rénovation et la mise en sécurité des bourgs de Coglès et de La Selle en Coglès.**
 - **Article trois : Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.**
- 5) Modification sur le Compte Financier Unique**

EXPÉRIMENTATION MISE EN ŒUVRE COMPTE FINANCIER UNIQUE ET PASSAGE NOMENCLATURE M14 A LA NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21.07.76 du 1^{er} juillet 2021 et propose de la modifier

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicables aux métropoles ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 qui a ouvert l'expérimentation d'un compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, le CFU remplaçant les comptes administratifs et de gestion ;

Vu l'article 137 de la loi de finances pour 2021 qui a ouvert une nouvelle phase d'expérimentation ;

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que l'expérimentation du compte financier unique impose le changement référentiel budgétaire et comptable ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'expérimentation de la mise en place d'un compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Maire présente la convention de mise en œuvre du Compte Financier Unique et demande au conseil de se prononcer :

À l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Décide pour le budget principal ainsi que pour ses budgets annexes d'expérimenter la mise en place d'un compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022.
- Dit que les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.
- Valident la convention de mise en œuvre du compte financier unique, qui précise les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- 6) EFFACEMENT DE DETTE : BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'effacement de dette dans le cadre d'un dossier de liquidation judiciaire, de la Trésorerie de VAL-COUESNON pour le budget annexe assainissement. L'effacement de dette concerne des sommes non recouvrées pour la redevance assainissement pour un montant de 1 139,33 €.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,
- Vu la demande de la Trésorerie de VAL-COUESNON en date du 13 octobre 2021,

PREND ACTE

- Article 1^{er} : L'effacement de la dette pour un montant de 1 139,33 € sur le budget annexe assainissement est constaté ; il s'en suit un effacement de dette.
- Article 2 : La perte constatée sera imputée au compte 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes ».
- Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **7) Ligne directrice des carrières des agents** (*sujet retiré de l'ordre du jour en attente de précisions*).
- **8) Convention de mise à disposition de locaux (salle du Clos Breton pour l'Accueil de Loisirs) avec la SPL Familles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs de Montours arrive à son terme au 31/12/2021.

Il présente la nouvelle convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs qui aurait une durée d'un an, à compter du 1/01/2022.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition d'une partie du bâtiment de Montours – salle du Clos Breton – au profit de la SPL, dont la commune est actionnaire. Les périodes de mise à disposition sont les suivantes :

- Les mercredis de l'année scolaire et les vacances scolaires selon les horaires suivants : 7h – 18h30.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention.

Mesdames Lemonnier et Cellier-Chenoir ne prenant pas part au vote, les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **De renouveler la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil de loisirs géré par la SPL Services Familles Marches de Bretagne,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer la convention.**

- 9) Vœu maintien trésorerie de Val Couesnon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la mise en œuvre d'un réseau de proximité des Finances Publiques.

Au terme de cette réforme prévue selon un plan pluriannuel allant de 2020 à 2023, de nombreuses trésoreries seront fermées et une nouvelle architecture sera mise en place avec des centres de gestion comptable qui traiteront les opérations comptables des communes du pays de Fougères, des conseillers aux collectivités locales et des trésoreries spécialisées. Les Portes du Coglais, ainsi que les autres communes de Couesnon Marches de Bretagne sont particulièrement touchées par cette réorganisation avec la prochaine fermeture du site d'Antrain - Val Couesnon.

La Trésorerie située à Antrain a un rôle de proximité, tant pour les habitants que pour les collectivités locales, sa suppression remet en cause l'accès des populations fragiles sur un territoire où les questions de mobilité sont essentielles.

Les membres du Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention) :

- **Formulent le vœu de maintenir la trésorerie à Val Couesnon**
- **Apportent leur soutien au personnel de cette trésorerie.**

- 10) Création d'une Médaille communale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'une médaille Communale.

Cette médaille Communale vise à récompenser les personnes qui ont œuvré dans l'intérêt de la Commune des Portes du Coglais et de ses habitants.

M. le Maire présente au Conseil le règlement pour l'attribution de cette récompense.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (1 voix contre et 1 abstention) :

- **Approuvent la mise en place de la médaille communale.**
- **Approuvent le règlement de la médaille.**
- **Autorisent M. le Maire à attribuer les médailles communales dans les conditions du règlement.**

- Questions Orales et Questions diverses